

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUIN 2014

L'An deux mille quatorze, le dix juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Rose-Marie FABRE, Marie-Lise HOUSSEAU, Lisette GRANDAZZI, Isabelle LASNE, Anne-Marie LUCENA, Caroline MARCHAND, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Magali PERRIN, Josette SALLES, MM. Edmond BERGE, Gérard de LEOTOING, Marc DURAND, Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Didier GLEIZES, François MARCOU, Michel PIERSON, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

Procuration : Mme Nelly RAMIERE à Rose FABRE.

Mme Josette SALLES a été élue secrétaire.

**

M. MAISONNEUVE et M. HANROT du Cabinet 1% Paysages ont présenté au conseil municipal l'étude de requalification urbaine réalisée sous la précédente municipalité. Cette étude globale permet de disposer d'un schéma directeur d'aménagement.

Une première tranche de travaux concernant la rue Saint-Martin avait été validée et des subventions du Département et de la Région ont été obtenues pour cette réalisation.

Il est décidé de mandater prochainement le maître d'œuvre pour que soit établi le dossier de consultation des entreprises en vue d'un démarrage des travaux à la fin de l'année.

La consultation pourrait être lancée pour la rue Saint-Martin en tranche ferme et pour les rues Lacordaire et du Maquis en tranches conditionnelles. Cette solution permettrait sans doute d'obtenir des prix plus intéressants et de solliciter dès à présent les subventions pour ces deux tranches supplémentaires auprès de la Région et du Département.

1) Convention avec la FOL du 30 06 2014 au 30 06 2017 - D2014-053.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 février 2011, le conseil a approuvé la convention proposée par la FOL 81 qui a permis aux enfants de l'école publique de découvrir différents spectacles à l'auditorium de l'Abbaye-Ecole de Sorèze.

Il propose de renouveler cette convention avec la FOL pour une période de trois ans à partir du 1^{er} juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

APPROUVE la convention proposée par la F.O.L. 81 pour l'organisation de deux spectacles par an destinés aux enfants des cycles 1 et 2 de l'école publique moyennant une participation :

- de **3,60 euros** par élève pour l'année scolaire **2014/2015**
- de **3,65 euros** par élève pour l'année scolaire **2015/2016**
- de **3,70 euros** par élève pour l'année scolaire **2016/2017**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2) Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique année 2014- D2014-054.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des charges de fonctionnement de l'école primaire publique pour l'année 2013/2014 qui s'élèvent à 241 043,56€ soit 927,09€ par élève.

Il rappelle également que la participation des communes avait été fixée pour l'année 2012/2013 à 632,70€ par enfant.

Monsieur le Maire propose de demander aux communes extérieures une revalorisation de

la participation pour les frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DECIDE de porter la contribution des communes aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année 2014 à 651,70 euros par élève.

3) Acquisition d'un bâtiment industriel ZAC Condamine à la Sté ADENI-D2014-055.

Vu le projet d'acquisition d'un bâtiment industriel sis à la Zone d'Activités de la Condamine, 7, avenue Jean Croux, d'une surface bâtie de 324 m² sur une parcelle cadastrée section C1450 d'une superficie de 2500 m², appartenant à la société ADENI, représentée par son gérant, Nicolas Berthoumieu.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce local qu'elle occupe déjà dans le cadre d'un bail de location pour entreposer le matériel communal.

Vu l'avis des services du Domaine du 4 juin 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DECIDE :

-L'acquisition du bâtiment industriel sis à la Zone d'Activités de la Condamine, 7, avenue Jean Croux, appartenant à la société ADENI, au prix de 120.000 € sur la base d'un paiement fractionné de 3 échéances de 40.000 € payables le 31 janvier 2015, 31 janvier 2016 et 31 janvier 2017.

-De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avant-contrat et l'acte authentique qui seront reçus par maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

4) Travaux groupe scolaire-dortoirs-attribution des lots 2 à 7- D2014-056.

VU la consultation lancée le 9 avril 2014 dans le cadre d'une procédure adaptée.

VU les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mai 2014 et le 5 juin 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE pour les travaux d'extension des salles de repos et de construction de locaux de rangement au groupe scolaire,

-de retenir les entreprises suivantes qui ont obtenu le meilleur classement

Lot N°2 : charpente-couverture :

-SARL GRANIER et Fils – BP N°12 – 81540 SOREZE pour un montant de 7.984.45 € H.T.

Lot N°3 : menuiseries aluminium :

-REY ALU – 16, ave Dom Romain Banquet-81110 DOURGNE pour un montant de 6.497.17 € H.T.

Lot N° 4 : plâtrerie-menuiseries bois :

-MONTAGNE PLAQUISTE –rte de Castelnaudary-Le Bisconte-31250 REVEL pour un montant de 5.876.65 €H.T.

Lot N°5 : électricité :

-J.P. GARRIGUES- 15-17 rue des Métiers-81100 CASTRES pour un montant de 2.630.17 € H.T.

Lot N°6 : plomberie :

-Ets CORNUS – 15-17 rue des métiers-8100 CASTRES pour un montant de 1.151.00 € H.T.

Lot N° 7 : peinture :

-SARL LACOMBE-7, rte de Toulouse-81710 SAIX pour un montant de 7.636.69 €H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

5)Travaux groupe scolaire-dortoirs-dde de subvention Conseil Général-D2014-057

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une extension de la salle de repos pour accueillir dans de meilleures conditions, les enfants de maternelle dont les effectifs sont très nettement en hausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

-APPROUVE les travaux d'extension de la salle de repos du groupe scolaire pour un montant, après consultation des entreprises de 70 435.55€ H.T., suivant descriptif de l'opération joint en annexe.

-DÉCIDE de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn l'octroi d'une subvention pour la réalisation de ces travaux.

6) Avenants N°1 et 2 - travaux assainissement route de Dourgne-D2014-058

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2014 décidant de retenir l'entreprise RIGAL TP – 9 avenue de Graulhet – 81500 Labastide Saint-Georges, pour les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement de la route de Dourgne.

Considérant la nécessité de réaliser un refoulement supplémentaire, la création de deux busages et l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales.

Vu les propositions d'avenants N°1 et N°2 établies par l'entreprise RIGAL TP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

APPROUVE les travaux les travaux supplémentaires décrits ci-dessus pour un montant de 3.463.05 € H.T. pour l'avenant N°1 et de 2.520.68 € H.T. pour l'avenant N°2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces administratives correspondantes.

7) Dissolution du SEGI- D2014-059

Le Maire ayant exposé,

Vu la Loi n° 2010 -1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 20 mars 2014 portant approbation du compte de gestion 2013, du compte administratif 2013, du règlement de dissolution du Syndicat d'Etudes et de Gestion Informatique (SEGI)

Considérant que le SEGI n'a plus de raison d'exister compte tenu du développement des structures intercommunales ainsi que de la mutualisation entre ces EPCI et leurs communes membres de certains services support comme l'informatique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

➤ **APPROUVE** la dissolution du Syndicat d'Etudes et de Gestion Informatique (SEGI) pour les motifs invoqués,

➤ **VALIDE** le règlement de dissolution de ce syndicat,

8) Fauchage et débroussaillage - programme 2014- D2014-060

VU la consultation lancée le 15 mai 2014 dans le cadre d'une procédure adaptée.

VU le rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le le 5 juin 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE pour les travaux de fauchage et de débroussaillage de la voirie communale -de retenir l'entreprise suivante qui a obtenu le meilleur classement :

SARL ECOVANA – Plaine Saint Martial – lieu-dit « Emphy le Vieux » - 81100 CASTRES pour un montant de 12.511.20 € H.T.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marché de travaux correspondant.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.


Le Maire

Albert MAMY